



République Française
MAIRIE DE PRUNAY-EN-YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNAY-EN-YVELINES

D.C.M. 42/2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHAPART, Maire.

Etaient présents : Mesdames Véronique LATTE, Marie JOHANET, Karen BOURDON, Céline SAMSOEN, Claudine KELLER, Audrey MACÉ et Coralie BEAUVAIS et Messieurs Jean-Louis CHAPART, Bruno GARÇON, Marc BOURGY, Julien BAILHACHE et Enguerrand JOHANET.

Étaient absents excusés : Monsieur Gérard PIGNANT qui a donné procuration à Madame Audrey MACÉ
Monsieur Florian DESCOT qui a donné procuration à Madame Coralie BEAUVAIS
Monsieur Asatur HAKOBYAN

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 12 – nombre de procurations : 2– nombre de votants : 14

Date de convocation : 05/05/2026

Date d'affichage : 05/05/2026

Secrétaire de séance : Madame Coralie BEAUVAIS

Objet : Demande de subvention au titre du programme amendes de police 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que chaque année le Département répartit le produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour des travaux situés sur le territoire des communes membres de moins de 10 000 habitants,

Considérant que la commune envisage de réaliser les travaux ci-dessous, sous réserve d'attribution de la subvention au titre du programme amendes de police 2026,

Travaux	Montant H. T
Aménagement piétonnier aux abords de l'école, Campagne de marquage au sol aux abords de l'école pour sécuriser le cheminement des écoliers, Aménagement de stop Installation de panneaux d'entrée et sortie de ville	11 058,20 € HT

Soit un total de 11 058,20 € H.T.

Considérant que la commune peut prétendre à la subvention au titre du programme amendes de police 2026 auprès du Conseil Départemental,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Voix pour : 14, voix contre : 0, abstentions : 0

- **Décide** de solliciter du Conseil Départemental, pour l'année 2026, une subvention pour les travaux indiqué ci-dessous,
- **Dit** que les travaux suivants seront réalisés sous réserve d'attribution de la subvention au titre du programme amendes de police 2026 :

Travaux	Montant H. T
Aménagement piétonnier aux abords de l'école, Campagne de marquage au sol aux abords de l'école pour sécuriser le cheminement des écoliers, Aménagement de stop Installation de panneaux d'entrée et sortie de ville	11 058,20 € H

Soit un total de 11 058,20 € HT.

- **S'engage** à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme,
- **S'engage** à financer la part des travaux restant à sa charge,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce sujet,

Pour extrait certifié conforme
Prunay-en-Yvelines,
Le 12 mai 2026
Le Maire,
Jean-Louis CHAPART



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal.

- Publiée par affichage à la porte de la Mairie le

- Transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le

18 MAI 2026

18 MAI 2026